



Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais

APPEL DE CANDIDATURES PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les commissions scolaires des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et au Cœur-des-Vallées cherchent à pourvoir la fonction de personne chargée de l'application du code d'éthique et de déontologie des commissions scolaires et des dispositions légales concernant les conflits d'intérêts.

RÔLE

La personne responsable doit décider de la recevabilité de la plainte, faire enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à la déontologie, décider s'il y a contravention ou non au code d'éthique et déterminer la sanction appropriée. Cette personne verra à appliquer le règlement concernant le code d'éthique de chacune des commissions scolaires. Ces codes d'éthique sont publiés sur les sites Internet de ces commissions scolaires aux adresses suivantes :

www.csdraveurs.qc.ca
www.cspo.qc.ca
www.cshbo.qc.ca
www.cscv.qc.ca/

EXIGENCES

- La personne doit détenir un diplôme universitaire (un diplôme en droit sera considéré comme un atout);
- Cumuler au moins 8 années d'expérience de pratique professionnelle et avoir développé des compétences en matière de médiation, d'éthique et de déontologie;
- Démontrer les connaissances juridiques appropriées à la fonction;
- Ne pas être membre du conseil des commissaires ni un employé des commissions scolaires concernées, et ce, conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique depuis au moins deux ans;
- N'occuper aucune fonction dans une organisation liée à la commission scolaire;

- Une connaissance pertinente du système d'éducation et de la Loi sur l'instruction publique sera considérée comme un atout.

Autres considérations :

- Posséder de fortes habiletés analytiques;
- Pouvoir traiter rapidement les plaintes dans les délais prescrits aux différents Codes d'éthique;
- Être diplomate et agir avec intégrité et transparence;
- Avoir accès aux ressources et aux locaux requis pour traiter rapidement les plaintes.

RÉMUNÉRATION

À un montant forfaitaire annuel de 900\$ s'ajoute, lorsque le commissaire est appelé à siéger sur une plainte, un traitement établi au tarif de 175 \$ l'heure, pour un maximum de :

- 14 heures pour une journée d'audience
- 22 heures pour deux journées d'audience
- 5 heures de plus pour une troisième journée d'audience
- 3 heures de plus chaque journée d'audience additionnelle.

Lorsqu'il y a désistement avant les audiences ou lors du début des audiences, le commissaire a droit à une heure de traitement pour rédaction de son rapport.

Les frais engagés pour le transport et les repas, s'il y a lieu, sont remboursables selon les politiques de frais de déplacement de chaque commission scolaire.

Tous les frais inhérents à l'exercice de la fonction seront à la charge de la personne qui occupe la fonction. La rémunération est accordée uniquement lorsqu'il y a dépôt et traitement d'une plainte en lien avec le Code d'éthique et de déontologie.

DURÉE DU MANDAT : trois ans

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation avant le **vendredi 7 juin 2019 à 16 h**, à l'attention de

M. Christian Laforest
Commission scolaire des Draveurs
200, boulevard Maloney Est
Gatineau (Qc) J8P 1K3
ssgc@csdraveurs.qc.ca

N.B. Les commissions scolaires des Draveurs, des Portages-de-l'Outaouais des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, et au Cœur-des-Vallées remercient toutes les candidates et candidats de leur intérêt, mais ne communiqueront qu'avec les personnes retenues.